



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 63.169/4
du 12 avril 2018

sur

un projet d'arrêté ministériel du (date) de la Région wallonne
'remplaçant les annexes 1^{re} et 2 de l'arrêté du Gouvernement
wallon [du] 24 avril 2014 relatif aux catalogues des variétés
des espèces de plantes agricoles et de légumes et abrogeant
certaines dispositions en la matière'

Le 15 mars 2018, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région de la Région wallonne à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un projet d'arrêté ministériel du (date) 'remplaçant les annexes 1^{re} et 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon [du] 24 avril 2014 relatif aux catalogues des variétés des espèces de plantes agricoles et de légumes et abrogeant certaines dispositions en la matière'.

Le projet a été examiné par la quatrième chambre le 12 avril 2018. La chambre était composée de Pierre VANDERNOOT, président de chambre, président, Martine BAGUET, président de chambre, Wanda VOGEL, conseiller d'État, et Béatrice DRAPIER, greffier.

Le rapport a été présenté par Jean-Baptiste LEVAUX, auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 12 avril 2018.

*

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973, la section de législation limite son examen au fondement juridique du projet, à la compétence de l'auteur de l'acte ainsi qu'à l'accomplissement des formalités préalables, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées précitées.

Sur ces trois points, le projet n'appelle aucune observation.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Béatrice DRAPIER

Pierre VANDERNOOT